



CAF DE L'ESSONNE

2 Impasse du Télégraphe 91013 EVRY CEDEX

Téléphone : Télécopie :

T 5002501 U

ATTLOG

AIDE AU LOGEMENT ETUDIANT

ATTESTATION DE LOYER

(A REMPLIR PAR LE LOUEUR)

N° de demande : OS1296

N° d'allocataire :

Formulée le : 22/03/2009

Service :

Propriétaire, bailleur : THOMAS Thibault Adresse : 9, impasse les Hauts de Serignan Code Postal : 34410 - SERIGNAN Téléphone : 06-07-04-66-88	Locataire en titre : Mademoiselle OUARET SAMIA 29 Avenue DE LA CURE D'AIR 91400 ORSAY Date d'entrée dans le logement : 25/06/2009
--	--

S'agit-il d'une chambre (pièce unique sans WC) ? OUI NON

Surface réelle du logement : 16 m²

S'agit-il d'une colocation (sauf concubinage) ? NON OUI - nombre de colocataires

Montant mensuel du loyer du mois d'entrée dans le logement (indiquer celui payé par le locataire ou le colocataire pour un mois complet) :

si AL : montant hors charges : €

si meublé AL : montant charges comprises : €

si APL : montant hors charges : 430,00 €

Votre locataire (ou colocataire) est-il à jour dans le règlement de ses loyers ? OUI NON

S'il n'est pas à jour dans le règlement de ses loyers, mois du dernier loyer acquitté :

S'agit-il d'un hébergement en sous-location ? OUI NON

Si oui, Dans une famille d'accueil Par une association Autre, Précisez

Date d'effet du bail ou d'entrée en vigueur du nouveau loyer : 25/06/2009

Si le logement est conventionné : Non

N° de convention : Signée le ___ / ___ / ___ Renouvelée le ___ / ___ / ___

Code bailleur : Code agence :

Code programme : Code locataire :

S'il s'agit d'un logement pour lequel l'AL est versée obligatoirement au bailleur

Code bailleur : Code agence :

Code programme : Code locataire :

Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal de l'organisme.

S'il s'agit d'une location dans le cadre du dispositif Besson, souhaitez-vous recevoir directement l'aide au logement ?

NON OUI (joindre un relevé d'identité bancaire)

Dans tous les autres cas, vous pouvez également choisir de recevoir cette aide chaque mois sur votre compte. Pour cela, il faut que votre locataire soit d'accord et qu'il remplisse avec vous la demande de versement direct.

Le logement répond-il aux caractéristiques de décence ? OUI NON

Principales caractéristiques de décence que le logement doit respecter (décret 2002-120 du 30 janvier 2002)

. Le logement ne doit pas avoir fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité ou de péril ;

. La toiture, les murs, les peintures, les plafonds, les planchers, les installations électriques et de gaz ne présentent pas de risques manifestes pour la santé et la sécurité physique des locataires;

. L'éclairage et la ventilation sont suffisants et sans danger;

. Il y a au moins un coin cuisine avec un point d'eau potable froide et chaude;

. L'installation de chauffage est suffisante et sans danger;

. L'installation sanitaire :

- s'il s'agit d'un logement de plus d'une pièce, l'installation sanitaire est complète et intérieure au logement, avec douche ou baignoire et WC

- si le logement ne comporte qu'une seule pièce, il y a au moins des WC qui peuvent être extérieurs au logement

. Le logement comporte une pièce principale ayant soit une surface d'au moins 9m² pour 2,20m de hauteur, soit un volume habitable d'au moins 20m³.

Fait à Serignan le 24/03/2009

Signature et cachet
(nom et qualité du bailleur)